

Le versement des subventions se fera à la fin des travaux, une fois que tous les documents exigés auront été transmis à la commune, soit :

- Formulaire de demande de versement des subventions
- Rapport CECB® plus publié signé (la version « Draft » n'est pas admise)
- Facture de l'expert CECB ayant réalisé le rapport

Date : Signature :

Champs à remplir par la commune

Numéro de la demande :

Demande acceptée le :